



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

DELIBERATION N° D.2024.10.18

du Conseil communautaire du 1 octobre 2024

Organismes en charge du traitement et de la destruction des déchets. **6ème actualisation.**

Remplacement d'un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la commune de Bois d'Arcy au sein du Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE).
Désignation du représentant de La Celle-Saint-Cloud au sein du bureau syndical du Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains (SITRU).

Date de la convocation : 24 septembre 2024

Date d'affichage : 2 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Lucie LONCLE DUDA

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Martine SCHMIT, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Magali LAMIR, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Michel BANCAL, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Annick BOUQUET, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Dorothée BILGER, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, M. Emmanuel LION, M. Gilles CURTI, M. Pierre SOUDRY, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Anne-France SIMON, Mme Vanessa AUROY, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Martine BELLIER, M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, M. Patrice BERQUET, M. Christophe KONSDORFF, M. Kamel HAMZA, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Elodie DEZECOT, M. Jacques ALEXIS, Mme Sophie TRINIAC, M. Moncef ELACHECHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Benoît VIGNES

Absents excusés:

M. François DARCHIS, Mme Florence MELLOR, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Fabien BOUGLE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU.

Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à Mme Christine CARON), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Jocelyne HANNIER (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Magali LAMIR), M. Benoît RIBERT (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), M. Jean-François BARATON (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Anne-Sophie BODARWE (pouvoir à M. Richard RIVAUD), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Richard DELEPIERRE (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5216-5, L.5211-61 et L.2121-21 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc portant sur l'adhésion de la communauté d'agglomération au Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE), au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) et au Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine (SITRU) ;

Vu la délibération n° D.2020.07.15 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 portant sur la désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein du SIDOMPE, du SYCTOM et du SITRU ;

Vu la délibération n° D.2021.04.14 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 sollicitant d'une part le retrait de la communauté d'agglomération du SYCTOM et d'autre part l'adhésion au SIDOMPE pour le compte des communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et Le Chesnay-Rocquencourt (pour sa partie historique) ;

Vu la délibération n° 2021/06/15 du Comité syndical du SIDOMPE du 28 juin 2021 approuvant l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour les communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et Le Chesnay-Rocquencourt (pour sa partie historique) à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération n° D.2021.11.9 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 30 novembre 2021 approuvant la modification du périmètre géographique du SYCTOM liée à la sortie de la communauté d'agglomération de ce syndicat ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° D.2020.10.4 du 6 octobre 2020, n° D.2022.04.22 du 5 avril 2022, n° D.2022.06.20 du 29 juin 2022, n° D.2023.02.14 du 7 février 2023 et n° D.2024.04.23 du 2 avril 2024 portant actualisation des désignations au sein des organismes en charge du traitement et de la destruction des déchets ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2021-12-30-00008 du 30 décembre 2021 portant modification du périmètre et modification des statuts du SIDOMPE, résultant de l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour les communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et Le Chesnay-Rocquencourt (pour sa partie historique) à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu l'élection municipale de Bois d'Arcy du 21 avril 2024 ;

Vu les statuts du SIDOMPE et du SITRU ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

• Au titre de sa compétence Environnement, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, la gestion du traitement et de la destruction des déchets.

À ce titre, la communauté d'agglomération adhère aux organismes suivants :

- au Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE),
- au Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine (SITRU).

○ **Le SIDOMPE :**

En 1961, une dizaine de communes des Yvelines se sont regroupées et ont créé un syndicat intercommunal pour traiter ensemble les déchets de leurs habitants. Le SIDOMPE a beaucoup évolué depuis sa création pour devenir, depuis le 31 décembre 2004, un syndicat mixte.

Le SIDOMPE traite les déchets de 116 communes réparties en 7 collectivités pour une population totale de plus de 467 000 habitants.

Le SIDOMPE est propriétaire :

- de l'Unité de valorisation énergétique (UVE) de Thiverval-Grignon, qui a pour mission de faire réaliser, dans les meilleures conditions techniques-écologiques et économiques, l'incinération des déchets ménagers et assimilés, tout en produisant de l'énergie ;
- du Centre de Tri qui est chargé du traitement des emballages ménagers recyclables.

Conformément aux statuts du SIDOMPE, ont été désignés les représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| BAILLY | Caroline Bouis | Mathieu Belkebir |
| BIEVRES | Hubert Hacquard | Marianne Ferry |
| BOIS D'ARCY | Jérémy Demassiet | Jean-Philippe Luce |
| BUC | Jean-Christophe Hilaire | Bernard Million-Rousseau |
| CHATEAUFORT | Etienne Dupont | Emilien Nivet |
| FONTENAY-LE-FLEURY | Alain Sanson | Yannick Le Goaec |
| JOUY-EN-JOSAS | François Bréjoux | Alexandre Jamet |
| LES LOGES-EN-JOSAS | Olivier Lucas | Jean-Cosme Riviere |
| NOISY-LE-ROI | Marc Tourelle | Roch Doussou |
| RENNEMOULIN | Patrick Lainé | Arnaud Hourdin |
| LE CHESNAY-ROCQUENCOURT | Violaine Charpentier | Benoît Ribert |
| SAINT-CYR-L'ECOLE | Kamel Hamza | Isidro Dantas |
| TOUSSUS-LE-NOBLE | Muriel Costermans | François Cheron |
| VELIZY-VILLACOUBLAY | Pascal Thévenot | Frédéric Hucheloup |
| VERSAILLES | Philippe Pain | Emmanuel Lion |
| VIROFLAY | Jean-Michel Issakidis | Isabelle Coquelle-Ricq |

o **Le SITRU :**

Au titre du traitement des déchets ménagers et assimilés, le SITRU a pour objet le transport, le transfert, le réemploi, le tri (y compris déchèterie), la valorisation matière, la valorisation énergétique ainsi que l'élimination des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire, ou apportés par des tiers extérieurs.

Conformément à ses statuts, ont également été désignés les délégués titulaires et suppléants suivants de Versailles Grand Parc au comité syndical du SITRU :

| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
|----------------------|---------------------|---------------------|
| BOUGIVAL | Luc Wattelle | Jean-Michel Hua |
| | Vincent Mezure | |
| | Jean-Marie Clermont | |
| LA CELLE-SAINT-CLOUD | Olivier Moustacas | Laurent Boumendil |
| | Richard Lejeune | |
| | Vincent Pouyet | |

- A la suite de l'élection municipale de Bois d'Arcy du 21 avril 2024, il convient de désigner les nouveaux représentants pour cette commune au sein du SIDOMPE.

Les candidats proposés par la Majorité sont :

- M. Grégory Flamery en qualité de titulaire,
- M. Jérémy Demassiet en qualité de suppléant.

Par ailleurs, à la demande du SITRU, il convient de préciser ci-dessous, parmi les délégués désignés pour la commune de La Celle-Saint-Cloud, lequel sera également membre du bureau syndical du SITRU. Le délégué proposé par la commune membre est M. Olivier Moustacas.

Pour mémoire, il convient de noter que pour la commune de Bougival, M. Luc Wattelle, de par sa qualité de vice-Président du SITRU, fait automatiquement partie du bureau syndical du SITRU.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les

votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de désigner au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les délégués suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour la commune de Bois d'Arcy, appelés à siéger en tant que membre à voix délibérative au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE) :
 - M. Grégory FLAMERY en qualité de titulaire,
 - M. Jérémy DEMASSIET en qualité de suppléant.
- 2) de préciser que M. Olivier Moustacas, désigné en qualité de délégué titulaire pour la commune de La Celle-Saint-Cloud au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine (SITRU), sera également membre du bureau syndical du SITRU ;
- 3) les listes actualisées des représentants de la communauté d'agglomération au sein des syndicats de traitement et de destruction des déchets sont donc les suivantes :

| SIDOMPE | | |
|--------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
| BAILLY | Caroline Bouis | Mathieu Belkebir |
| BIEVRES | Hubert Hacquard | Marianne Ferry |
| BOIS D'ARCY | Grégory Flamery | Jérémy Demassiet |
| BUC | Jean-Christophe Hilaire | Bernard Million-Rousseau |
| CHATEAUFORT | Etienne Dupont | Emilien Nivet |
| FONTENAY-LE-FLEURY | Alain Sanson | Yannick Le Goaec |
| JOUY-EN-JOSAS | François Bréjoux | Alexandre Jamet |
| LES LOGES-EN-JOSAS | Olivier Lucas | Jean-Cosme Riviere |
| NOISY-LE-ROI | Marc Tourelle | Roch Doussou |
| RENNEMOULIN | Patrick Lainé | Arnaud Hourdin |
| LE CHESNAY-ROCQUENCOURT | Violaine Charpentier | Benoît Ribert |
| SAINT-CYR-L'ECOLE | Kamel Hamza | Isidro Dantas |
| TOUSSUS-LE-NOBLE | Muriel Costermans | François Cheron |
| VELIZY-VILLACOUBLAY | Pascal Thévenot | Frédéric Hucheloup |
| VERSAILLES | Philippe Pain | Emmanuel Lion |
| VIROFLAY | Jean-Michel Issakidis | Isabelle Coquelle-Ricq |

| SITRU | | |
|-----------------------------|---|----------------------------|
| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
| BOUGIVAL | Luc Wattelle <i>(membre du bureau syndical)</i> | Jean-Michel Hua |
| | Vincent Mezure | |
| | Jean-Marie Clermont | |
| LA CELLE-SAINT-CLOUD | Olivier Moustacas <i>(membre du bureau syndical)</i> | Laurent Boumendil |
| | Richard Lejeune | |
| | Vincent Pouyet | |

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.
 Nombre de présents : 56
 Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)
Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 68 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.